

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 12
Date de convocation : 14/12/2016

L'an deux mille seize le vingt-neuf décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Emilie NIVET, Gérard RIBOT, Pierrick MARQUET, Jean-Louis CLISSON, Yannis COIRAUT, Pierre GEORGES, Anthony HYPEAU, Patrick DECEMME, Erwan BARILLOT, Estelle GREMILLON, Franck PENIN.

Absents : Agathe NIVET, Ludovic DEBENEST, Christian BARITAUD,

Secrétaire de séance : Emilie NIVET

Objet: Vente de l'ancien commerce situé 2 Rue des Ormeaux. Délibération n° 1.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition pour la vente de l'ancien commerce comprenant le bâtiment, la licence IV et le matériel de cuisine. La proposition s'élève à 46.000€ euros, sous réserve de l'acceptation du prêt immobilier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de vendre l'ancien commerce au prix de 46.000€ euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié entérinant la vente de cet immeuble.

Objet : Changement de la baie vitrée à la bibliothèque. Délibération n° 2.

M. le Maire présente au conseil un devis de la société ALUMOYNET de 4 954.20€ H.T pour le changement de la baie vitrée à la bibliothèque municipale. Le Conseil Municipal décide de valider le devis mais de différer les travaux au mois d'avril.

Objet : Vente de bois de chauffage. Délibération n°3

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de l'office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier. Le conseil municipal après avoir délibéré :

-Approuve l'inscription à l'état d'assiettes en 2017 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface (ha)
Forêt communale de Mairé L'Evescault	2A	2.40
Forêt communale de Mairé L'Evescault	2C	4.88
Forêt communale de Mairé L'Evescault	3	4.47
Forêt communale de Mairé L'Evescault	4A	4.04
Forêt communale de Mairé L'Evescault	4B	0.44

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2016

Forêt communale de Mairé L'Evescault	4C	4.78
Forêt communale de Mairé L'Evescault	5B	0.95

- Choisit leur destination à la vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois)

Objet : Devis pour la gestion électronique des documents. Délibération n°4

M. le Maire présente la proposition de GEDDesk pour le logiciel de gestion électronique de document, après avoir délibéré le conseil décide d'attendre d'autres devis afin d'effectuer des comparaisons.

Objet : Dénomination de la future communauté de communes - Consultation des communes. Délibération n°5

M. le Maire expose au Conseil que le Préfet des Deux-Sèvres a, par arrêté du 30 novembre 2016, porté création de la nouvelle communauté de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne à effet au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi que cela avait été indiqué, le nom de ce nouvel EPCI est provisoire.

En effet, à l'issue des travaux de la commission thématique « Communication » et du comité exécutif, il a été décidé, après la consultation citoyenne de cet été, de proposer aux conseils municipaux les noms ci-après :

- Communauté de Communes Poitou Mellois
- Communauté de Communes Mellois en Poitou
- Communauté de communes Sud Deux-Sèvres

A l'issue des vœux émis par l'ensemble des conseils municipaux, le Conseil Communautaire de ce nouvel EPCI délibérera sur le nom qui arrivera en tête.

M. le Maire précise enfin que le nom choisi par chaque conseil municipal représentera une voix.

Après en avoir délibéré, le nombre de voix obtenu pour chacun des noms est le suivant :

- CC Poitou Mellois : 2 voix
- CC Mellois en Poitou : 9 voix
- CC Sud Deux-Sèvres : 1 voix

et propose au regard de ce vote que le nom soit CC Mellois en Poitou

Objet : Représentativité des communes au sein de la Communauté de Communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne. Délibération n°6

Le Maire expose :

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres ; VU l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016 portant projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes du canton de Celles-sur-Belle, du Mellois, du Cœur du Poitou et du Val de Boutonne ;

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2016

VU la délibération en date du 16 juin 2016 relative au projet de périmètre proposé par le Préfet des Deux-Sèvres dans son arrêté du 24 mai 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2016 portant création du nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne et notamment l'article 5 fixant le nombre de sièges par commune ; Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de répartition des sièges au sein du conseil de la communauté de communes ; Vu le tableau d'ordre du conseil issu des élections municipales de 2014 ;

Le Conseil prend acte de la désignation des conseillers ci-après qui siégeront au sein du conseil communautaire :

- M. BARILLOT Dorick, conseiller titulaire
- M. CLISSON Jean-Louis, conseiller suppléant

Objet : Sécurisation des abords de l'école dans le cadre de Vigipirate - délibération n° 7.

M. le Maire présente un devis de la société BLANCHARD motoculture de 75€TTC/jour pour la location d'une tarière sur roue afin de sécuriser les abords de l'école, Rue de l'Orangerie, dans le cadre du plan Vigipirate et d'installer des potelets métalliques et 2 barrières, pour interdire le stationnement des véhicules.

Après délibération le conseil municipal accepte le devis.

DÉLIBÉRATIONS	
Vente de l'ancien commerce situé 2 Rue des Ormeaux	1
Changement de la baie vitrée à la bibliothèque. Délibération	2
Vente de bois de chauffage	3
Devis pour la gestion électronique des documents	4
Dénomination de la future communauté de communes - Consultation des communes	5
Représentativité des communes au sein de la Communauté de Communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne	6
Sécurisation des abords de l'école dans le cadre de Vigipirate	7